



01/10/2022

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2022/2023

### Septembre 2022

<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U17 R1 et R2	<b>30</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R2</b> 50 EQUIPES (5 x 10)	Via U17 R1, R2 et District	<b>50</b>



### Fin de saison 2022-2023

<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en CN U19	<b>1</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U19 R1	<b>23</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R2</b> 50 EQUIPES (5 x 10)	Accèdent en U19 R1	<b>7</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent en U19 District	<b>6</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R2</b> 50 EQUIPES (5 x 10)	Rétrogradent en U19 District	<b>43</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### **Participent à ces championnats :**

- Niveau R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 50 équipes réparties en 5 poules de 10 avec matches aller / retour sur toute la saison.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U18 R1 ou U18 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U19 R1

#### **Peuvent participer à ces championnats :**

- les joueurs de catégorie d'âge U18, U17 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U16 qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions – Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U18 Régionaux avec les précisions ci-après :

#### Accession au Championnat National U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales. La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission.

#### Accessions des équipes U18 R1 au championnat régional U19 R1

Les équipes classées de la première place (sauf celle accédant au CN U19) à la huitième place (incluse) de chacune des trois poules du championnat régional U18 R1, puis la meilleure équipe classée 9<sup>ème</sup> des trois poules, accèdent au championnat au championnat régional U19 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à la 2<sup>nde</sup> meilleure équipe classée 9<sup>ème</sup> et ainsi de suite, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, en précisant que les équipes classées 10<sup>ème</sup> ne pourront prétendre à un repêchage.

#### Accessions des équipes U18 R2 au championnat régional U19 R1

Les équipes terminant première de chaque poule de U18 R2 et les deux meilleurs 2<sup>nd</sup> accèdent au championnat régional U19 R1. En cas de vacance, il est fait appel à la 3<sup>ème</sup> meilleure équipe classée seconde des quatre poules puis à l'(les) autre(s) équipe(s) classée(s) seconde en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine jusqu'à constitution de poules de 10 en championnat U19 R1, précisant que les équipes dernières des 5 poules ne pourront prétendre à un repêchage.

### Autres équipes ayant disputé le championnat régional U18 R1

Les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de chaque poule U18 R1 (sauf le meilleur 9<sup>ème</sup> et éventuelles dispositions contraires liées à un processus de repêchage annoncée ci-dessus, auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

### Autres équipes ayant disputé le championnat régional U18 R2

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues ci-dessus, ont la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

---

### 3/ Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30
- Lever de rideau : 13H00 ou 13H30

### 4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

### 5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

### 6/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

### 7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

**Nota :** une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U18 R1 et U18 R2. Toutefois, si une (des) équipe(s) sont rétrogradées du championnat national U17, un club pourra avoir une équipe en R1 (équipe rétrogradée du championnat national U17) et une en R2 si son équipe U17 R1 ou R2 a acquis sportivement le droit d'évoluer soit en U18 R1 soit en U18 R2.